



FRANÇOIS JOSEPH PREMIER

PAR LA GRÂCE DE DIEU, EMPEREUR D'AUTRICHE,

Roi de Hongrie et de Bohême, Roi de Lombardie et de Venise, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie et Lodomérie et d'Illyrie, Roi de Jerusalem etc. Archiduc d'Autriche, Grand-Duc de Toscane et de la Cracovie, Duc de Lorraine, de Salzbourg, de Styrie, de Carinthie, de Carniole et de la Boucovine, Grand-Prince de Transylvanie, Margrave de Moravie, Duc de la haute et basse Silesie, de Modène, de Parme, Plaisance et Guastalla, d'Auschwitz et Zator, de Teschen, Frioul, Raguse et Zara, Comte-Princier de Habsbourg, de Tirol, de Kybourg, Gorice et Gradisca, Prince de Trente et Brixen, Margrave de la haute et basse Lusace et en Istrie, Comte de Hohenems, Feldhirc, Bre genz, Sonnenberg etc. Seigneur de Trieste de Cattaro et de la Marche vende, Grand Vojvod de la Vojvodine Servienne etc. Chef et Souverain de l'Illustre Ordre de la TOISON d'OR.

à tous ceux qui ces présentes verront salut.

Comme à raison de la souveraineté de Notre dit Ordre et à l'imitation des Chefs et Souverains Nos Prédécesseurs, de très haute mémoire. Notre désir est non seulement de le maintenir en sa splendeur ancienne, mais aussi d'en augmenter de plus en plus l'estime et l'honneur par le choix et la nomination de Chevaliers dignes d'y être reçus. Nous Nous sommes favorablement inclinés à élire et nommer

NOTRE COUSIN SON ALTESSE LE PRINCE CHARLES ANTOINE

DE HOHENZOLLEBN-SIGMARINGEN

Général d'Infanterie dans l'armée de Sa Majesté le Roi de Prusse, Président du Conseil d'Etat et du Conseil des Ministres etc. etc. comme en effet, vu ses qualités éminentes et les mérites distingués qu'Il s'est acquis non seulement envers Son pays, mais aussi envers la Confédération Germanique, sur tout à l'occasion de Notre présente entrevue avec Son Altesse Royale le Prince Régent de Prusse en cette ville, Nous l'avons élu et nommé **CHEVALIER** **COMPAGNE** de Notre dit Ordre de la TOISON d'OR, et ne doutant point qu'Il ne se tienne grandement honoré de cette élection et nomination. Nous avons résolu de Lui en envoyer le Collier, après Lui avoir remis Nous même la décoration de l'Ordre, avec l'autorisation de porter à l'avenir ces insignes, comme s'Il avait été reçu Chevalier avec les cérémonies accoutumées et prêt le serment prescrit, ce dont Nous l'avons dispensé, et Nous avons en outre ordonné que remise Lui soit faite en même temps du livre des Statuts et des ordonnances de l'Ordre avec leurs suppléments, le tout cependant au moyen d'une déclaration munie de Sa signature et du scel de Ses armes, par laquelle Il s'engage en foi et parole de Chevalier à observer ce que les ordonnances prescrivent. Sur quoi voulant donner à Notre Cousin Son Altesse le Prince Charles Antoine de HOHENZOLLEBN-SIGMARINGEN un témoignage authentique et perpétuel de Notre amitié et du cas que Nous faisons de Sa personne, Nous avons fait expédier les présentes lettres, signées de Notre main, contresignées du Chancelier et du Greffier de l'Ordre et y avons fait apposer le sceau y appartenant.

Donné dans Notre ville de TEPLITZ le vingt sept du mois de juillet de l'an de grâce mil huit cent soixante de Notre Règne le douzième.

François Joseph

Le Baron de Plösch
Com. imp. avert. de la Majesté I. R. A.
S. Chancelier de l'Ordre de la Toison d'Or.



Par et donnee
de Sa Majesté Imp. Roy. Apost.
Chef et Souverain
de l'illustre Ordre de la Toison d'or:
Ludwig Schottler, Greffier
faisant les fonctions de Greffier de l'Ordre
de la Toison d'Or.

Kaiser Franz Joseph I. von Österreich (1830–1916) ernennt als Großmeister des Ordens vom Goldenen Vlies den Fürsten Karl Anton von Hohenzollern-Sigmaringen (1811–1885) zum Ritter des Goldenen Vlieses. Teplitz, 27. Juli 1860

LABW, StAS FAS HS 1-80 T 1-6 U 312

Die jahrhundertelange Verbundenheit mit dem Haus Habsburg kam nicht zuletzt durch die Aufnahme in den Orden vom Goldenen Vlies zum Ausdruck, die vielen Hohenzollern zuteilwurde.